



Comment est calculé une indemnité de logement

Par **jacqs**, le **16/02/2008** à **12:41**

Bonjour, après le divorce j'ai laissé à mon ex le logement qu'elle occupe depuis 8 années, cette maison était sans remboursement. Quelle sera ma part de partage si on la vend et, si je peux demander une occupation de logement en plus de ma part, comment est calculé cette indemnité de loyer ? Merci

Par **noossa**, le **26/02/2008** à **17:08**

Bonjour, Je me permet de répondre à votre question, voilà, si le bien que vous disposez avec votre EX lui a été attribué à titre gratuit, j'ai peur que vous ne puissiez rien demander en contribution de loyer, si au contraire suite à une procédure de divorce elle a eu le logement commun à titre gratuit juste pour la période de divorce dans ces cas-là, à partir de la date du prononcé du divorce jusqu'à ce jour elle vous doit une moitié de loyer qui l'évaluation serait faite par 2 ou 3 agences immobilières. De + pour votre part de la maison, tout dépend de votre contrat de mariage, mais une chose importante munissez-vous de toutes vos pièces prouvant vos propres deniers, donations ou autres... car ce n'est pas à titre juridique que je vous donne mon point de vue sur votre inquiétude mais seulement que l'on traverse ce parcours actuellement mon compagnon et moi-même. Le combat est très long... Un très bon Courage...